

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 23 juillet (23/07/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 juillet, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT REPRÉSENTÉE :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), **Conseillère Municipale**.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

25 – 23 juillet 2020

25. Désignation du porteur de la licence d'entrepreneur de spectacles n° 1 pour la salle du Hall de Paris

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Vu la loi n° 99-108 du 18 mars 1999 portant modification de l'ordonnance du 13 octobre 1945,

Considérant la nécessité d'obtenir l'attribution de la licence d'entrepreneur de spectacles n° 1 pour la dalle du Hall de Paris,

Considérant que la licence n° 1 concerne l'exploitation de lieux de spectacle aménagés pour des représentations publiques.

AR PREFECTURE

082-218201127-20200723-CH23072020_25-DE
Regu le 24/07/2020

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 5 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO),**

APPROUVE l'attribution de la licence d'entrepreneur de spectacles à Monsieur le Maire de Moissac,

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir le formulaire de demande auprès des services déconcentrés de l'Etat (DRAC, Occitanie).

Pour copie conforme

Moissac le 24 juillet 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :